

Les risques des cartes professionnelles d'agent immo ?

Par avenir44, le 28/01/2016 à 15:02

Bonjour,

Tout d'abord merci pour votre site qui est très instructif.

Avec 3 associés nous avons ouvert une agence immobilière en 2002, le gérant (salarié) était porteur de la carte professionnelle, mais se trouvait à Lyon, j'étais responsable d'agence, salariée de l'agence et je rendais des comptes régulièrement au gérant qui assistait a toutes les assemblées.

En juin 2010 l'agence a été liquidée, laissant un impayé pour l'URSSAF. Le repreneur de l'agence est un retraité de la répression des fraudes, il connaissait le liquidateur qui lui a remis directement les clefs de l'agence sans me prévenir, il a refusé que je récupère les documents de l'agence (statuts, fiches de payes etc etc)ni même mes effets personnels prétextant qu'il avait tout jeté.

Aujourd'hui en 2016 (sois presque 6 ans après la liquidation) je suis convoquée à la gendarmerie, pour être entendu, sur le fait que j'aurais exercé illégalement la profession ??? compte tenu que Le gérant n'était pas domicilié dans le 44. l'enquête a été ouverte il y a sois disant presque 3 ans ? N'y a t-il pas prescription ??

Il n'y a jamais eu aucun souci avec les clients, aucune réclamation, nous n'avions pas de compte séquestre, les clients versaient directement les fonds chez le notaire.

Je ne comprends pas ce qui m'arrive et surtout qu'est ce que je risque ???? Je vous remercie pour vos réponses.